

Pétitions
PÉTITIONS

M. DUPRAS—LES INTERVENTIONS MILITAIRES NORD-AMÉRICAINES EN AMÉRIQUE CENTRALE

M. Maurice Dupras (Labelle): Madame le Président, je prends la parole au nom de près de 4,500 pétitionnaires de la circonscription de Labelle et de la région qui se disent outragés par les interventions militaires nord-américaines en Amérique Centrale et qui réclament la libération de ces peuples. Bien que je ne sois pas moi-même d'accord sur certains termes contenus dans cette pétition, je crois qu'il est de mon devoir en tant que député de la circonscription de Labelle de faire connaître l'opinion de mes électeurs en cette assemblée, le plus haut tribunal du pays.

[Traduction]

M. GURBIN—LA PÊCHE SPORTIVE EN ONTARIO

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition au nom de 80 de mes électeurs qui sont membres de la Bruce Peninsula Sportmen's Association. Ils s'inquiètent vivement de ce que l'accord intervenu entre le gouvernement de l'Ontario et les représentants des bandes indiennes puisse compromettre l'avenir de la pêche sportive en Ontario. Ils demandent notamment au gouvernement fédéral:

De ne pas signer l'entente sur les droits de pêche des autochtones tant que toutes les modalités n'en auront pas été rendues publiques. En outre, d'accorder à la population un délai suffisant pour dire ce qu'elle en pense.

J'ose espérer que la pétition est recevable et que la présidence jugera opportun de la communiquer au comité permanent compétent.

• (1510)

M. MITGES—LES ENTREPRISES BELL CANADA INCORPORÉES

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Madame le Président, j'ai le devoir de présenter une pétition signée par 52 habitants de la circonscription de Grey-Simcoe et des environs qui sont profondément inquiétés et angoissés par les mesures que le gouvernement canadien a prises récemment pour tenter d'empêcher la réorganisation du groupe Bell Canada sous l'égide d'une nouvelle société mère, soit les Entreprises Bell Canada Incorporées.

Les signataires de cette pétition font valoir avec raison que cette réorganisation avait reçu l'approbation des actionnaires de Bell et de la Cour supérieure du Québec. Ils font également remarquer que de nombreux ministres et hauts fonctionnaires fédéraux y voient un moyen, pour la société, de rationaliser ses structures. Les signataires dénoncent vigoureusement le fait que le gouvernement en ait appelé du jugement rendu par la Cour supérieure du Québec, et ils exhortent celui-ci à revenir sur sa décision de charger le CRTC d'enquêter sur la question, décision qu'ils jugent malvenue et inutile et qui ne manquera pas d'occasionner des retards coûteux.

M. MCKENZIE—OPPOSITION AU BILL C-85

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, j'ai le devoir de présenter une pétition signée par 22 habitants de la région de Winnipeg. Par cette pétition, les signataires veulent manifester clairement et énergiquement leur opposition au bill C-85 visant la création de Canagrex.

Les pétitionnaires dénoncent plus particulièrement les dispositions relatives aux achats et aux ventes qu'effectuera la société Canagrex, de même que ses pouvoirs très étendus.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 4169, 4536, 4538 et 4590.

[Texte]

LE STATUT DES IMMIGRANTS PROVENANT DE TCHÉCOSLOVAQUIE

Question n° 4169—**M. MacKay:**

1. Pour chacune des années civiles depuis 1977, combien de résidents canadiens ayant le statut d'immigrant reçu et anciens citoyens tchécoslovaques se sont prévalus de l'offre que leur a faite le gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque le 16 mars 1977 et ont demandé de «régulariser» leur statut légal vis-à-vis de la Tchécoslovaquie?

2. Au cours de la même période et lorsqu'ils ont présenté leur demande aux autorités tchécoslovaques, combien d'entre eux étaient, a) citoyens canadiens, b) employés du gouvernement canadien, c) employés de gouvernements provinciaux, d) employés de sociétés et d'organismes de la Couronne?

3. Au cours de la même période, combien de demandes présentées aux autorités tchécoslovaques par des résidents canadiens, en vue de faire «régulariser» leur statut légal vis-à-vis de la Tchécoslovaquie, ont été acceptées et combien de résidents canadiens ont a) été libérés de leur citoyenneté tchécoslovaque, b) reçu un passeport tchécoslovaque?

4. Au cours de la même période, combien de résidents canadiens à qui on a émis un passeport tchécoslovaque étaient a) citoyens canadiens, b) employés du gouvernement fédéral, c) employés de gouvernements provinciaux, d) employés de sociétés et d'organismes de la Couronne?

5. Au cours de la même période, combien de résidents canadiens ayant le statut d'immigrant reçu et anciens citoyens tchécoslovaques se sont vus rendus en Tchécoslovaquie, et combien ont utilisé un passeport a) canadien, b) tchécoslovaque pour voyager en Tchécoslovaquie, et un passeport canadien pour rentrer au Canada?

6. Au cours de la même période, combien de résidents canadiens ayant le statut d'immigrant reçu et anciens citoyens tchécoslovaques se sont vu retirer officiellement et unilatéralement leur citoyenneté tchécoslovaque à cause de leurs activités contre le régime de ce pays, ses représentants et ses alliés?

7. Pour chacune des années civiles depuis 1975, combien a) de visas de visiteur ont été émis à des citoyens de la République socialiste tchécoslovaque, b) de visiteurs sont réellement venus au Canada en provenance de la Tchécoslovaquie, c) de visiteurs ont (i) demandé (ii) reçu le statut d'immigrant reçu?

8. Pour chacune des années civiles depuis 1977, combien de visiteurs tchécoslovaques ont rendu visite à des résidents canadiens qui avaient «régularisé» leur statut légal vis-à-vis de la République socialiste tchécoslovaque?

9. Y a-t-il des preuves que des représentants diplomatiques étrangers aient manipulé des membres de groupes ethniques du Canada en les menaçant de représailles contre des parents ou amis de leur pays d'origine, comme le mentionnent les pages 67, 433 et 453 du volume 2-1 du rapport de 1981 de la Commission McDonald et, le cas échéant et dans chaque cas, a) quand cela s'est-il produit, b) quels diplomates étrangers étaient en cause, c) qu'a-t-on fait?

10. Le 19 novembre 1981, le solliciteur général a-t-il déclaré à la Chambre des communes qu'il était au courant de «cas précis où des Canadiens à double citoyenneté ont été harcelés par des gouvernements étrangers qui ont exercé sur eux des pressions d'une manière ou d'une autre.» et, le cas échéant et dans chaque cas, a) quelle en était la nature, b) quand ont-elles été exercées, c) de quels gouvernements étrangers s'agissait-il, d) qu'a fait le gouvernement contre de telles pratiques?